



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 5 mai 2025 à 18 h 30 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont absents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4

Sont également présentes :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Jacques DesOrmeaux, directeur général par intérim

Ouverture de la séance (quorum)

La mairesse constate que le quorum est atteint.

(2025-05-142)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 mai 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

Cette période de questions débute à 18h33 et se termine à 18h40.

(2025-05-143)

Adjudication du contrat 24GN01 – Reconstruction de l’avenue Hickson, du boulevard de l’Union et de portions des rues Osborne, du Prince-Arthur et Queen

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADJUGER le contrat n° 24GN01 ayant pour objet la reconstruction de l'avenue Hickson, du boulevard de l'Union et de portions des rues Osborne, du Prince-Arthur et Queen, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *A & J.L. BOURGEOIS LTÉE*, sur la base des prix apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat, étant estimée à 15 787 071,81 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 16 576 425,40 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 15 787 071,81 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 5 % (789 353,59 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 16 576 425,40 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de reconstruction de l'avenue Hickson, du boulevard de l'Union et de portions des rues Osborne, du Prince-Arthur et Queen au montant de 28 500 000 \$ (2025-240)*;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-05-144)

Adjudication du contrat 25GN01 – Travaux de scellement de fissures sur diverses rues

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADJUGER le contrat n° 25GN01 ayant pour objet des travaux de scellement de fissures sur diverses rues, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *PERMA ROUTE INC.*, sur la base des prix apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat, étant estimée à 137 452,61 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 140 888,93 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 137 452,61 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 2,5 % (3 436,32 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 140 888,93 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme de réfection routière et un emprunt de 2 500 000 \$ (2022-209)*;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-05-145)

Adjudication du contrat 25GN02 – Réfection de bordures et trottoirs

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADJUGER le contrat n° 25GN02 ayant pour objet la réfection des bordures et trottoirs, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *CONSTRUCTION G3 INC.* sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant de 438 480,16 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 449 442,16 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 438 480,16 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 2,5 % (10 962,00 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 383 896,98 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme de réfection routière et un emprunt de 2 500 000 \$ (2022-209)*;

D'IMPUTER la somme de 65 545,18 \$, toutes taxes comprises, au poste budgétaire 22-300-64-720, sous-projet 25VO01;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-05-146)

Adjudication du contrat 25GN07 – Implantation de trois stations de vélo en libre-service BIXI

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADJUGER le contrat n° 25GN07 ayant pour objet l'implantation de trois stations de vélo en libre-service BIXI, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Excavation Civilpro inc.*, sur la base des prix apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat, étant estimée à 104 052,38 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 114 457,62 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 104 052,38 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10 % (10 405,24 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'AUGMENTER le financement du sous-projet 24INFRA01 de 29 892,20 \$, toutes taxes comprises, à même le *Programme de paiement comptant progressif*.

D'IMPUTER la somme de 114 457,62 \$, toutes taxes comprises, au poste budgétaire 22-300-60-729, sous-projet 24INFRA01;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-05-147)

Adjudication du contrat 25GN13 – Réfection terrain synthétique – Parc de la voie maritime 3

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'ADJUGER le contrat de construction n° 25GN13 ayant pour objet la réfection du terrain synthétique au parc de la voie maritime 3, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *L.M.L. PAYSAGISTE ET FRÈRES INC.*, sur la base des prix apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat, étant de 1 290 651,86 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 1 419 717,05 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 1 290 651,86 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10 % (129 065,19 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

DE FINANCER la somme de 547 565,19 \$, toutes taxes comprises, par le Programme de paiement comptant progressif;

DE FINANCER la somme de 872 151,86 \$, toutes taxes comprises, par l'Excédent de fonctionnement non affecté;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-05-148)

Adoption – Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle (2025-169-4)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 14 avril 2025, la conseillère Liette Michaud a donné l'avis de motion à l'effet que le *Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle (2025-169-4)* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé à la même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement vise à modifier les règles de passation des contrats comportant une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public, dont notamment:

- l'exclusion des contrats conclus avec un organisme à but non lucratif afin que ces contrats soient soumis aux règles de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);
- permettre la conclusion, de gré à gré, des contrats dont l'objet est la fourniture de services reliés au domaine artistique ou culturel ou la fourniture d'abonnements à des cours de loisirs incluant les camps de jour et dont la valeur de la dépense est inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'ADOPTER le *Règlement 2025-169-4 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-05-149)

Adoption – Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide (2025-241)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 14 avril 2025, la conseillère Julie Bourgoin a donné l'avis de motion à l'effet que le *Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide (2025-241)* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé à la même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement vise notamment à interdire l'utilisation de tout appareil ou foyer permettant l'utilisation d'un combustible solide sauf s'il a fait l'objet d'une reconnaissance par un organisme identifié audit règlement, dans le cadre d'un processus de certification, à l'effet qu'il a un taux d'émission égal ou inférieur à 2.5 g/h de particules fines dans l'atmosphère;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise tout appareil ou foyer permettant l'utilisation d'un combustible solide à l'intérieur d'un bâtiment;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'ADOPTER le *Règlement 2025-241 concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-05-150)

Adoption – Règlement d'emprunt pour la réfection des ateliers municipaux (2025-242)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 14 avril 2025, le conseiller Loïc Blancquaert a donné l'avis de motion à l'effet que le *Règlement décrétant une dépense de 18 260 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réfection des ateliers municipaux (2025-242)* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé à la même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement vise un emprunt et le financement, pour une durée de 25 ans, des travaux de réfection des ateliers municipaux, au montant de 18 260 000 \$;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'ADOPTER le *Règlement 2025-242 décrétant une dépense de 18 260 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réfection des ateliers municipaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 18h58.

Pascale Mongrain
Mairesse

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière